

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1094 rendant exécutoires deux délibérations de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale

n° 1094

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 octobre 1960

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro  
31 octobre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont rendues immédiatement exécutoires les délibérations suivantes de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, en date du 12 octobre 1960 ; — N° 173 accordant à l'Etat français l'exonération de tous droits de mutation et de timbre exigibles sur un acte d'achat d'un immeuble. — N° 174 autorisant un appel d'offres pour des dragages au Port de Commerce.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

**Le Chef du Territoire J. COMPAIN.**